

CONSEIL QUÉBÉCOIS DU THÉÂTRE INC.

ÉTATS FINANCIERS

AU 30 JUIN 2025

CONSEIL QUÉBÉCOIS DU THÉÂTRE INC.

ÉTATS FINANCIERS

AU 30 JUIN 2025

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Bilan	3
Évolution de l'actif net	4
Résultats	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7

Aux membres de CONSEIL QUÉBÉCOIS DU THÉÂTRE INC.,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du CONSEIL QUÉBÉCOIS DU THÉÂTRE INC. (l'« Organisme »), qui comprennent le bilan au 30 juin 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 30 juin 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilit  s de l'auditeur    l'  gard de l'audit des   tats financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les   tats financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, et de d  livrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada permettra toujours de d  tecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent r  sulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont consid  r  es comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre    ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des   tats financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada, nous exer  ons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

- Nous identifions et   valuons les risques que les   tats financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en   uvre des proc  dures d'audit en r  ponse    ces risques, et r  unissons des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder notre opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative r  sultant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne.
- Nous acqu  rons une compr  hension des   l  ments du contr  le interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des proc  dures d'audit appropri  es aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne de l'Organisme.
- Nous appr  cions le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de m  me que des informations y aff  rentes fournies par cette derni  re.
- Nous tirons une conclusion quant au caract  re appropri   de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuit   d'exploitation et, selon les   l  ments probants obtenus, quant    l'existence ou non d'une incertitude significative li  e    des   v  nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   de l'Organisme    poursuivre son exploitation. Si nous concluons    l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les   tats financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas ad  quates, d'exprimer une opinion modifi  e. Nos conclusions s'appuient sur les   l  ments probants obtenus jusqu'   la date de notre rapport. Des   v  nements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme    cesser son exploitation.
- Nous   valuons la pr  sentation d'ensemble, la structure et le contenu des   tats financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et appr  cions si les   tats financiers repr  sentent les op  rations et   v  nements sous-jacents d'une mani  re propre    donner une image fid  le.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'  tendue et le calendrier pr  vus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute d  fici  nce importante du contr  le interne que nous aurions relev  e au cours de l'audit.

Montr  al (Qu  bec)

26 septembre 2025

MNP SENCRL, sr¹

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilit   publique n   A111929

CONSEIL QUÉBÉCOIS DU THÉÂTRE INC.

BILAN AU 30 JUIN 2025

	2025	2024
	\$	\$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	64 949	85 140
Encaisse - avantage entreprise	191 931	139 522
Comptes clients et autres créances - note 3	3 844	1 864
Subventions à recevoir	20 250	7 500
Frais payés d'avance et dépôts	6 767	1 475
	287 741	235 501
IMMOBILISATIONS CORPORELLES - note 4	4 269	4 492
	292 010	239 993
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs - note 5	27 249	22 580
Revenus reportés	2 190	2 090
Apports reportés - note 6	135 045	108 608
	164 484	133 278
ACTIF NET		
AFFECTATION INTERNE - note 7		
Colloques et congrès	42 867	42 867
Ressources humaines	18 233	18 233
Développement	21 848	21 848
INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS	4 269	4 492
NON AFFECTÉ	40 309	19 275
	127 526	106 715
	292 010	239 993

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____ Administrateur

_____ Administrateur

CONSEIL QUÉBÉCOIS DU THÉÂTRE INC.

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

	Affectation interne note 7	Investi en immo- bilisations	Non affecté	2025	2024
	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	82 948	4 492	19 275	106 715	99 955
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	-	(6 003)	26 814	20 811	6 760
Investissements en immobilisations	-	5 780	(5 780)	-	-
SOLDE À LA FIN	82 948	4 269	40 309	127 526	106 715

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL QUÉBÉCOIS DU THÉÂTRE INC.

RÉSULTATS EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

	2025	2024
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions - note 10	506 250	852 836
Cotisations des membres	27 435	23 353
Dons et commandites	2 940	2 945
Commandites en service - note 9	6 089	49 074
Inscriptions Coup d'œil	6 975	7 828
Formation continue des membres	7 725	5 893
Revenus d'intérêts	4 524	2 269
Inscriptions de RDV théâtre	5 760	7 000
Autres revenus	2 780	2 500
	570 478	953 698
FRAIS D'EXPLOITATION		
Fonctionnement - note 11	453 893	507 391
Activités régulières	29 726	31 903
Projets ponctuels	-	309 765
Représentation publique et politique	4 056	320
Vie associative - note 8	12 067	12 600
Commandites en services - note 9	6 089	49 074
Formation continue des membres	37 833	31 809
	543 664	942 862
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 814	10 836
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 003	4 076
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	20 811	6 760

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL QUÉBÉCOIS DU THÉÂTRE INC.

FLUX DE TRÉSORERIE EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

	2025	2024
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	20 811	6 760
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissements des immobilisations corporelles	6 003	4 076
	26 814	10 836
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	(1 980)	20 282
Subventions à recevoir	(12 750)	215 850
Frais payés d'avance et dépôts	(5 292)	1 409
Créditeurs	4 669	2 259
Revenus reportés	100	2 090
Apports reportés	26 437	(201 662)
	11 184	40 228
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	37 998	51 064
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles		
et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(5 780)	(1 250)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	32 218	49 814
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	224 662	174 848
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	256 880	224 662
Représentée par:		
Encaisse	64 949	85 140
Encaisse - avantage entreprise	191 931	139 522
	256 880	224 662

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL QUÉBÉCOIS DU THÉÂTRE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 30 JUIN 2025

1 STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

CONSEIL QUÉBÉCOIS DU THÉÂTRE INC. est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec) et au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Il représente l'ensemble de la communauté théâtrale - associations, compagnies et praticiens.

Il a pour mission la défense et la promotion des intérêts du milieu du théâtre. Il représente ce dernier auprès des diverses instances gouvernementales et des institutions publiques et privées au pays et à l'étranger. Il a aussi un mandat d'information sur toutes les questions qui touchent la pratique du théâtre au Québec.

2 MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes;

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée.

Les éléments des états financiers qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations incluent la durée de vie des immobilisations aux fins du calcul de l'amortissement. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations des membres sont constatées à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Les produits de commandites sont constatés lorsqu'ils sont encaissés.

Les revenus d'inscriptions (coup d'œil et congrès) et les revenus de formation continue des membres sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont encaissés ou lorsque les activités ont lieu.

Les revenus de placements sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

CONSEIL QUÉBÉCOIS DU THÉÂTRE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 30 JUIN 2025

2 MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et ces services pour son fonctionnement.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et la durée indiquée ci-dessous.

<u>Description</u>	<u>Méthode</u>	<u>Durée</u>
Mobilier et équipement	Amortissement linéaire	5 ans
Équipement informatique	Amortissement linéaire	3 ans

Dépréciation d'actif à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque les circonstances indiquent qu'ils ne contribuent plus à la capacité de l'organisme de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs ou du potentiel de service qui sont associés aux actifs à long terme est inférieure à leur valeur comptable nette. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur ou sur son coût de remplacement. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. Les actifs et passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse, de l'encaisse - avantage entreprise, des comptes clients et autres créances à l'exception des sommes à recevoir de l'État et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

CONSEIL QUÉBÉCOIS DU THÉÂTRE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 30 JUIN 2025

3 COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2025	2024
	\$	\$
Créances et effets à recevoir	1 401	603
Sommes à recevoir de l'État	2 443	1 261
	<u>3 844</u>	<u>1 864</u>

4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025		2024	
	Coût	Amortisse- ment cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	1 499	500	999	-
Équipement informatique	34 457	31 187	3 270	4 492
	<u>35 956</u>	<u>31 687</u>	<u>4 269</u>	<u>4 492</u>

5 CRÉDITEURS

	2025	2024
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	8 339	1 672
Salaires et vacances à payer	18 910	20 908
	<u>27 249</u>	<u>22 580</u>

6 APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice considérées et destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde 30 juin 2024	Encaisse- ment	Constaté à titre de produits	Solde 30 juin 2025
	\$	\$	\$	\$
Conseil des arts du Canada	-	33 300		33 300
Conseil des arts et des lettres du Québec				
Fonctionnement	58 250	250 475	246 980	61 745
Développement numérique	45 500	15 000	60 500	-
Plan directeur	4 858	-	4 858	-
Ministre de la Culture et des Communications	-	40 000	-	40 000
	<u>108 608</u>	<u>338 775</u>	<u>312 338</u>	<u>135 045</u>

CONSEIL QUÉBÉCOIS DU THÉÂTRE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 30 JUIN 2025

7 AFFECTATION INTERNE

Au cours des exercices précédents, le Conseil d'administration a résolu de créer les affectations internes suivantes:

	Solde 30 juin 2024	Affectation durant l'exercice	Utilisation durant l'exercice	Solde 30 juin 2025
	\$	\$	\$	\$
Colloques et congrès	42 867	-	-	42 867
Ressources humaines	18 233	-	-	18 233
Développement	21 848	-	-	21 848
	82 948	-	-	82 948

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du Conseil d'administration.

8 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, l'organisme a versé des honoraires à certains membres du Conseil d'administration.

	2025	2024
	\$	\$
Vie associative - Honoraires de présidence	10 000	10 000

Ces opérations sont conclues dans le cours normal des activités et sont inscrites à la valeur d'échange. Cette valeur correspond au montant de la contrepartie payée et convenue entre les parties et est déterminée selon la méthode du recouvrement des coûts.

9 APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

L'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services, lesquels sont utilisés dans le cadre du fonctionnement courant de l'organisme et auraient dû autrement être achetés et dont la valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. La valeur de ces apports pour l'exercice courant est de 6 089 \$ (49 074 \$ en 2024).

CONSEIL QUÉBÉCOIS DU THÉÂTRE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 30 JUIN 2025

10 SUBVENTIONS

	2025	2024
	\$	\$
Conseil des arts du Canada		
Fonctionnement	95 000	95 000
Conseil des arts et des lettres du Québec		
Fonctionnement	246 980	233 000
Bonification ponctuelle	-	21 620
Développement numérique	60 500	55 000
Projet restructuration	-	15 000
Plan directeur	4 858	15 142
Ministère de la Culture et des Communications		
Découvrabilité, visibilité et valorisation du théâtre québécois	-	288 000
Compétence Culture	30 000	30 000
Ministère responsable de la langue française	-	50 000
Emploi-Québec - Formation continue des membres (FDRCMO)	42 412	35 074
Conseil des arts de Montréal		
Fonctionnement	15 000	10 000
Autres projets	11 500	5 000
	<u>506 250</u>	<u>852 836</u>

11 FONCTIONNEMENT

	2025	2024
	\$	\$
Salaires et avantages sociaux	352 892	397 521
Honoraires	35 519	22 692
Frais généraux	30 962	33 217
Loyer et charges locatives	23 684	23 469
Taxes de vente non récupérables	9 727	27 938
Frais financiers	1 109	2 554
	<u>453 893</u>	<u>507 391</u>

CONSEIL QUÉBÉCOIS DU THÉÂTRE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 30 JUIN 2025

12 POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de l'organisme aux risques à la date du bilan.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créiteurs.

Les fournisseurs sont généralement remboursés dans un délai court.

Marge de crédit

L'organisme dispose d'une marge de crédit Visa, d'un montant autorisé de 45 000 \$. Les montants prélevés portent intérêt au taux variable de Visa Desjardins. En date de fin d'exercice, la marge de crédit n'était pas utilisée.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux créances et effets à recevoir et aux subventions à recevoir.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients.

Les subventions à recevoir font l'objet d'une entente. L'organisme a la quasi-certitude de les recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.